

FEDERATION TUNISIENNE DE FOOTBALL

Stade annexe d'El Menzah
Cité Olympique 1003 El Menzah
Tél. : (+216) 71 793 760 / 761 / 767
Fax : (+216) 71 783 843
www.ftf.org.tn



الجامعة التونسية لكرة القدم

الملعب الفرعي بالمنزه
الحي الأولمبي - المنزه 1003
الهاتف : 71 793 767 / 71 793 761 / (+216) 71 793 760
الفاكس : (+216) 71 783 843

5393

Tunis, le 17 OCT. 2025 تونس في

AVIS D'APPEL D'OFFRES

ACQUISITION ET POSE DES ÉQUIPEMENTS DE FITNESS POUR LE CENTRE DE REMISE EN FORME DE LA FTF

La fédération tunisienne de football lance un avis d'appel d'offres pour l'acquisition des fournitures et pose des équipements de sport, de fitness et de rééducation pour le Centre de Remise en Forme de la FTF.

Les offres devront être déposées directement au Bureau d'Ordre de la Fédération Tunisienne de Football à l'adresse suivante :

Fédération Tunisienne de Football, Stade Annexe d'el Menzah, 1003 El Menzah

Sous pli fermé avec mention :

A NE PAS OUVRIR

Appel d'Offres N° AO-012/2025

ACQUISITION ET POSE DES ÉQUIPEMENTS DE FITNESS POUR LE CENTRE DE REMISE EN FORME DE LA FTF

La date limite de réception des offres est fixée pour le 27 Octobre 2025 au plus tard à 17.h00.

Les sociétés intéressées doivent remplir le cahier des charges retiré du site web de la FTF et déposer leurs offres au bureau d'ordre de la Fédération Tunisienne de Football, à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général

Walid MERDASSI



توجه المراسلات باسم السيد الكاتب العام للجامعة التونسية لكرة القدم
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Secrétaire Général de la FTF



CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRES

N° AO-012/2025

**ACQUISITION ET POSE DES ÉQUIPEMENTS DE FITNESS
POUR LE CENTRE DE REMISE EN FORME DE LA FTF**

SOMMAIRE

A – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	3
I/ CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE	4
ARTICLE 2 : FINANCEMENT DU MARCHE	4
ARTICLE 3 : RESPECT DES CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES	4
ARTICLE 4 : CONDITION DE PARTICIPATION	4
ARTICLE 5 : CONSISTANCE DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES	5
ARTICLE 6 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT	6
ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	6
ARTICLE 8 : EFFET DE SOUMISSION	6
ARTICLE 9 : SUITE RESERVEE AUX OFFRES	6
ARTICLE 10 : USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE – MONNAIE TUNISIENNE	7
ARTICLE 11 : L'ATTRIBUTION DU MARCHE	7
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES OFFRES	7
ARTICLE 13 : PRIX DE L'OFFRE	11
ARTICLE 14 : SIGNATURE DES OFFRES	11
ARTICLE 15 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : OUVERTURE DES OFFRES	12
ARTICLE 17 : ELIMINATION DES OFFRES	12
ARTICLE 18 : EVALUATION DES OFFRES	13
II/ CONDITIONS D'EXECUTION	13
ARTICLE 1 : DELAI D'EXECUTION	14
ARTICLE 2 : CAUTION DE SOUMISSION	14
ARTICLE 3 : AUGMENTATION OU DIMINUTION DANS LA MASSE DES PRESTATIONS	14
ARTICLE 4 : RECEPTION DES EQUIPEMENTS	15
ARTICLE 5 : PENALITE DE RETARD	16
ARTICLE 6 : GARANTIE	16
ARTICLE 7 : RETENUE DE GARANTIE	16
ARTICLE 8 : MAINTENANCE	16
ARTICLE 9 : CAS DE RESILIATION	17
ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE ET SECRET PROFESSIONNEL	17
 B – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)	 17
 C – ANNEXES TECHNIQUES	 34
 D – BORDEREAUX DES PRIX	 58
 E – ANNEXES	 83

**A – CAHIER DES CLAUSES
ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
(CCAP)**

I/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

La Fédération Tunisienne de Football se propose de lancer un appel d'offre auprès des fournisseurs pour Acquisition des fournitures et pose des Équipements de fitness pour le **CENTRE DE REMISE EN FORME** de la Fédération Tunisienne de Football.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT DU MARCHE

Le financement du présent marché est assuré par le budget de la Fédération Tunisienne de Football.

ARTICLE 3 : RESPECT DES CONDITION DU CAHIER DES CHARGES

La soumission doit être conforme à tous égards aux exigences des documents du présent cahier des charges présent.

Tout soumissionnaire qui ne respecte pas les conditions du présent appel d'offres sera éliminé de plein droit.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises opérant dans le domaine de fourniture et pose des Équipements de fitness.

Le soumissionnaire pourrait être constitué par un regroupement de sociétés. Dans le cas de groupement, une seule société doit assurer le vis à vis concernant toutes les missions afférentes au présent marché.

A ce titre elle demeure le seul responsable de la bonne exécution du présent marché.

La nature du groupement doit être indiquée clairement, tout en fournissant les pièces mentionnant la nature du groupement, ainsi que l'habilitation de la société soumissionnaire à représenter le groupement.

L'offre doit parvenir à l'heure indiquée dans l'avis de de l'appel d'offre au Bureau d'Ordre de la FTF à l'adresse suivante :

Fédération Tunisienne de Football, Stade Annexe d'el Menzah, 1003 El Menzah

A NE PAS OUVRIR

Appel d'Offres N° AO-012/2025
ACQUISITION ET POSE DES ÉQUIPEMENTS DE FITNESS
POUR LE CENTRE DE REMISE EN FORME DE LA FTF

Toute offre parvenue en dehors des délais et l'heure fixée sera **rejetée**. Le cachet du Bureau d'ordre fait foi.

Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la retirer ou lui apporter quelque modification que ce soit sous peine de nullité.

ARTICLE 5 : CONSISTANCE DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent dossier d'appel d'offres comporte les pièces ci-après :

- La soumission qui constitue l'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les annexes techniques
- Les bordereaux des prix
- Les annexes

ARTICLE 6 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements à demander ou des doutes sur la signification exacte de certaines parties des documents de l'appel d'offres, ils devront en référer par écrit ou par E-mail à la FTF (directeur@ftf.org.tn), en vue d'obtenir des éclaircissements nécessaires avant de transmettre leur offre, **Cinq jours (5) jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Si les questions sont fondées : les réponses et tout document additif (en vue de rendre plus claire la compréhension des documents ou d'apporter des modifications techniques ou autres) de réponse seront transmis à tous les soumissionnaires en possession du dossier **trois (03) jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Aucune réponse ne sera faite à des questions verbales ou à toute interprétation, émanant d'un tiers.

ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires, du seul fait de la présentation de leur soumission, sont liés par leurs offres pendant ***une période de Quatre-vingt-dix (90) jours*** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 8 : EFFET DES SOUMISSIONS

Le soumissionnaire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité, les motifs de rejet peuvent être communiqués sur demandes aux soumissionnaires non retenus.

RTICLE 9 : SUITE RESERVEE AUX OFFRES

La **FTF** se réserve le droit de ne pas donner suite aux offres si aucune d'elles ne lui paraît acceptable soit du point de vue technique, soit en raison des prix et des délais proposés ou pour tout autre motif.

Dans ce cas, les soumissionnaires ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, demander une indemnisation.

ARTICLE 10 : USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE – MONNAIE TUNISIENNE

Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application du présent appel d'offre ; seront établies exclusivement :

- En langue française ou anglaise
- En se référant à la monnaie tunisienne (Dinars Tunisien)

ARTICLE 12 : PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent retirer le cahier des charges de l'appel d'offre du Bureau d'Ordre de la Fédération Tunisienne de Football (**Prix 250 dinars tunisiens**), situé au **Stade Annexe d'el Menzah, 1003 El Menzah**.

L'offre proposée doit contenir :

- Les documents administratifs
- L'offre Technique
- L'offre Financière

L'offre doit obligatoirement contenir et sous peine de nullité toutes les pièces suivantes dument organisées, remplies, datées, signées et cachetées : une enveloppe extérieure, une enveloppe 1 (offre technique) et une enveloppe 2 (offre financière).

A - Les Documents Administratifs :

N°	DESIGNATION DES DOCUMENTS	MODE D'ETABLISSEMENT	OBSERVATIONS
1	Modèle - Cautionnement provisoire Le cautionnement doit être présenté sous réserve de rejet de l'offre.	Copie du modèle figurant en annexe à produire par le soumissionnaire. Voir Annexe Montant de la caution = 2000 dinars	Date signature et cachet de l'établissement bancaire à la fin du document. Validité de la caution : Validité de l'offre Condition de libération de la caution : Ceux éliminés et non retenus : directement après le choix. Pour celui retenu : après dépôt de la caution définitive dans un délai de 20 jours à partir du jour suivant de la date de notification du marché.

2	Modèle - Cautionnement définitive	Copie du modèle figurant en annexe à produire par le soumissionnaire.	Cas du soumissionnaire retenu : dépôt la caution définitive pour libérer la caution provisoire
3	Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire	Fiche établie selon modèle en voir annexe	Date signature et cachet du soumissionnaire
4	Fiche contact avec le soumissionnaire	Fiche établie selon modèle en voir annexe	Date signature et cachet du soumissionnaire
5	Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine.	Fiche établie selon modèle en voir annexe	Date signature et cachet du soumissionnaire
6	Un extrait RNE pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine, pour les soumissionnaires non-résidents en Tunisie,	Extrait réglementaire	RNE ayant une date d'émission ne dépassant pas (03) mois
7	Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires spécifiant leur engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution,	Fiche établie selon modèle en voir annexe	Date signature et cachet du soumissionnaire

8	Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire attestant qu'il n'était pas un employé au sein de la FTF ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans,	Fiche établie selon modèle en voir annexe	Date signature et cachet du soumissionnaire
9	Cahier des clauses administratives particulières C.C.A.P	Lecture attentive et respect total	Document paraphé, daté et signé avec cachet de l'établissement à fournir et transmettre dans le dossier administratif

B - L'offre technique

1/ Les fiches techniques des équipements de l'appel d'offres

Tout soumissionnaire souhaitant participer à l'appel d'offres, doit fournir pour chaque équipement :

- La référence
- La marque
- Le certificat de conformité CE ou selon le pays d'origine
- La fiche technique détaillée

2/ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) paraphé, daté, signé avec cachet après lecture attentive et respect total.

3/ l'annexe technique rempli, signé avec cachet.

B - L'offre financière

L'offre financière doit contenir les pièces suivantes :

- La soumission (**annexe 01**)
- Les bordereaux des prix et le sous détail des prix (des articles).

Les soumissionnaires doivent remplir en chiffres et en lettres les prix figurant dans le bordereau des prix.

Les soumissionnaires sont tenus de présenter une seule et unique offre financière et sans variantes faute de quoi toute l'offre sera rejetée : un détail de prix pour chaque équipement est obligatoire.

Après transmission de son offre financière, le soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou la corriger pour quelque motif que ce soit sous peine de nullité.

Les soumissionnaires, dont l'offre financière n'est pas retenue, ne peuvent en aucun cas contester pour quelque motif que ce soit, le choix d'un concurrent, ni être indemnisés de ce fait.

Toute offre ne respectant pas les présentes conditions sera rejetée.

ARTICLE 13 : PRIX DE L'OFFRE

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur la lettre de soumission selon le modèle annexée aux cahiers des charges et les bordereaux de prix seront conformes aux stipulations ci-après :

Les prix **sont fermes et non révisables** pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière.

Les prix indiqués doivent correspondre à la totalité des articles, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article.

Les prix doivent être libellés en dinars tunisiens et présentés dans la lettre de soumission comme suit :

- Les prix hors TVA
- Les TVA appliquées et les autres taxes éventuelles
- Le montant total de l'offre hors taxes
- Le montant total de l'offre en toutes taxes comprises.

Les prix doivent être détaillés conformément aux bordereaux des prix.

NB :

Lors de l'élaboration de son offre le soumissionnaire doit prendre en considération les dispositions des décrets 71-2008 et 59-2020 fixant la liste des équipements, matériels et produits destinés aux activités sportives et d'animation socio-éducative susceptibles de bénéficier de l'exonération des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée et les procédures d'octroi de ces avantages.

ARTICLE 14 : SIGNATURE DES OFFRES

La soumission et les bordereaux des prix, Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) doivent être paraphés à chaque page, signés, en apposant le cachet humide, par le soumissionnaire lui-même ou par son représentant dûment habilité.

ARTICLE 15 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les offres techniques et financières, ainsi que tout autre document constitutif de la soumission, doivent parvenir au Bureau d'Ordre de la FTF, au plus tard à la date limite de réception des offres indiquées dans l'avis d'appel d'offres publié.

Le cachet du Bureau d'Ordre de la FTF faisant foi, toute offre reçue après le délai imparti sera rejetée.

Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions de l'appel d'offres sera déclarée nulle ou non avenue.

Seuls les plis qui ont été reçus au plus tard à la date limite et heure fixées pour la réception des offres seront ouverts.

Après envoi de son offre, le soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou la corriger pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 16 : OUVERTURE DES OFFRES

La commission d'ouverture des plis se réunit pour ouvrir les enveloppes externes et les enveloppes contenant les offres techniques et financières, et ce en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture après une heure de **l'heure limite des remises des offres**.

La commission d'ouverture des offres peut, éventuellement, inviter par écrit les soumissionnaires à fournir les documents manquants exigés, y compris les pièces administratives, pour compléter les documents de leurs offres dans un délai **de (05) jours maximums** à partir du jour suivant de l'ouverture des plis directement au bureau d'ordre de la FTF.

ARTICLE 17 : ELIMINATION DES OFFRES

Sont éliminées les offres :

- Parvenues ou reçues après la date et l'heure limites de réception des offres.
- Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions de l'appel d'offres sera déclarée nulle ou non avenue.
- Les offres des soumissionnaires non conformes à l'objet de l'appel d'offres seront éliminées.
- La non présentation du caution provisoire constitue un motif de rejet d'office de l'offre.
- La non présentation de l'offre technique ou financière.
- Des bordereaux de prix non clairs

ARTICLE 18 : EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres est assurée par une commission d'évaluation des offres désignée par Fédération Tunisienne de Football.

Elle effectue l'évaluation et l'analyse des offres conformément à la procédure suivante:

1. La commission d'évaluation procède dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs et du cautionnement provisoire, de la validité des documents constitutifs de l'offre technique et financière, à l'élimination des offres non conformes aux spécifications mentionnées dans le C.C.T.P et à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant.
2. La commission d'évaluation établit le classement des offres retenues conformément à la méthodologie d'évaluation (financière et technique), afin de permettre dans une deuxième étape l'attribution du marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre la mieux-disante au plan technique et financier.

La commission a le droit de demander un complément des pièces administratives (sauf la caution provisoire qui constitue la non présentation un motif de rejet)

II/ CONDITIONS D'EXECUTION

ARTICLE 1 : DELAI D'EXECUTION

Les délais d'exécution du présent marché seront exécutés dans un délai de **Quatre-vingt-dix (90) jours** y compris dimanche et jours fériés.

Le délai imparti par le présent marché commence à courir à compter du lendemain de la notification de l'attribution du marché.

ARTICLE 2 : CAUTION DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit fournir une caution bancaire provisoire

La caution provisoire doit être établie conformément au modèle en annexe, et elle doit couvrir le délai de validité de l'offre, à défaut la soumission sera rejetée.

Pour les soumissionnaires non retenus, La FTF restituera la caution de soumission après validation du choix du soumissionnaire.

Cette caution doit être établie auprès d'une banque installée en Tunisie et soumise au Droit Tunisien.

Elle est, et reste, valable durant tout le délai de validité de la soumission.

La caution provisoire est libérée ou restituée au titulaire du marché après constitution de la caution définitive et ce, dans un délai maximal **de vingt (20) jours** à partir de la notification du marché.

Pour le soumissionnaire retenu, la caution provisoire (de soumission) sera remplacée par une caution définitive de **3% (trois pour cent)** du montant du marché.

La caution définitive reste affectée à la garantie de la bonne exécution du marché et au recouvrement des sommes dont le titulaire serait reconnu débiteur au titre de ce marché.

ARTICLE 3 : Augmentation ou diminution dans la masse des prestations

En cas d'augmentation ou de diminution dans la masse des prestations, le titulaire du marché ne peut élever aucune réclamation ou réserve tant que cette augmentation ou diminution n'excède pas une limite fixée à vingt pour cent (20%) du montant du marché.

Au cas où l'augmentation dépasse cette limite, le titulaire du marché peut demander la résiliation du marché sans réclamer d'indemnités à condition de présenter une demande écrite à cet effet à la FTF dans **un délai de 45 jours** à compter de la réception de l'acte entraînant ladite augmentation.

Au cas où la diminution dépasse cette limite, le titulaire peut demander soit la résiliation du contrat dans les conditions prévues ci-dessus soit réclamer, à titre de dédommagement, une indemnité qui, à défaut d'entente amiable, sera déterminée par la juridiction compétente.

ARTICLE 4 : RECEPTION DES EQUIPEMENTS

Les équipements devront être, lors de la livraison, conformes aux caractéristiques techniques indiquées dans le C.C.T.P.

Le soumissionnaire doit présenter les certificats d'origine des équipements fournis.

La FTF se réserve le droit de faire appel à des experts ou à des techniciens de son choix pour examiner les équipements à réceptionner.

Le ou les équipements manquants, détérioré ou refusé pour vice de fabrication ou non-conformité feront l'objet d'un constat en vertu duquel la FTF demandera son remplacement aux frais du titulaire.

Dans ce cas, les frais de constat et d'expertise seront à la charge du titulaire.

L'équipement défectueux sera considéré comme n'ayant jamais été livré et son remplacement devra être réalisé dans les délais fixés.

Réception provisoire :

La réception provisoire interviendra dans un délai d'un **(01) mois** à compter de la date de la mise en service.

Pour tout équipement, la réception provisoire sans réserve sera prononcée par écrit après :

- La réception quantitative de tous les équipements.
- L'achèvement des opérations de montage, et de mise en service par le titulaire du marché,
- Les essais et les tests de bon fonctionnement de l'ensemble des équipements commandés selon les spécifications et normes de fonctionnement indiquées.

Réception définitive :

La réception définitive sera prononcée par un procès-verbal dûment signé par les représentants des deux parties (la FTF et le titulaire du marché) après l'achèvement de la période de garantie pour autant que le titulaire ait rempli à cette date toutes ses obligations.

ARTICLE 5 : PENALITES DE RETARD

La FTF prévoit les pénalités pour retard de réception au titulaire du marché.

Pour chaque jour de retard apporté au délai de livraison des équipements, d'installation et de mise en service conformément au délai, celui-ci subira une pénalité de retard calculée de **deux pour mille (2‰)** sur la valeur du marché.

Le montant total des pénalités ne doit pas dépasser **cinq pour cent (05%)** du montant définitif du marché.

ARTICLE 6 : GARANTIE

Les équipements fournis sont soumis à un délai de garantie contre tout vice ou défaut de qualité.

Ce délai est d'un minimum **de 12 mois** à partir de la date de la réception provisoire sans réserve.

Au titre de cette garantie le titulaire s'engage à remettre en état ou à remplacer à ses frais les équipements qui seraient reconnues défectueuses.

Cette garantie couvre également les frais consécutifs de déplacement du personnel, de conditionnement, d'emballage et de transport de matériel nécessaires pour la remise en état ou le remplacement.

Pendant la période de garantie, le titulaire doit exécuter les réparations qui lui sont prescrites dans un délai maximum de quinze **(15) jours** à partir de la date de notification de la FTF.

Le délai de garantie sera alors automatiquement prolongé d'un nombre de jours égal au nombre de jours écoulé entre la date de notification adressée au titulaire et la date de la remise en état de bon fonctionnement d'équipement.

ARTICLE 7 : RETENUE DE GARANTIE

Il sera prélevé sur les paiements une retenue de garantie dont la valeur est de cinq pour cent **(05 %)** du montant des acomptes à payer au titre du contrat d'achat.

Cette retenue de garantie, sera restituée à l'expiration du délai de **quatre (04) mois** à partir de la date de la réception définitive des équipements, à condition que le titulaire ait accompli toutes les obligations à sa charge et satisfait notamment toutes les réserves éventuelles émises par la FTF par référence aux clauses contractuelles.

ARTICLE 8 : MAINTENANCE

Le soumissionnaire retenu doit présenter un contrat de maintenance préventive et corrective (pour les cinq (05) ans après les 12 mois de la garantie) pour les équipements fournis : deux passages obligatoires par an.

ARTICLE 9 : CAS DE RESILIATION

La résiliation de plein droit intervient :

- En cas de décès du titulaire, sauf si l'autorité contractante accepte la continuation du marché par les ayants droit.
- En cas d'incapacité physique manifeste et durable du titulaire du marché.
- En cas de faillite du titulaire sauf si l'autorité contractante accepte les offres éventuellement faites par les créanciers dudit titulaire.

Lorsque la résiliation est prononcée dans les cas indiqués au présent article, aucune indemnité n'est due au titulaire ou à ses ayants droit.

La FTF peut résilier le marché au cas où le titulaire d'un marché n'a pas rempli ses obligations.

Dans ce cas, la FTF le met en demeure, par lettre recommandée, d'y satisfaire dans un délai **de dix (10) jours** à compter de la date de notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, la FTF pourra résilier purement et simplement le marché.

La décision de résiliation du marché doit être notifiée par lettre recommandée au titulaire du marché.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE ET SECRET PROFESSIONNEL

Le contenu du présent cahier des charges est fourni à titre confidentiel. Tout soumissionnaire qui reçoit ou détient le présent document s'engage à n'en utiliser le contenu que pour les besoins de l'élaboration éventuelle des soumissions. Il s'engage en outre à ne pas en divulguer le contenu, en tout ou en partie, sous aucun prétexte.

Le soumissionnaire s'engage à ne pas rendre public ou divulguer à qui que ce soit sous forme écrite, orale, ou électronique les résultats de la mission ou toute information à laquelle il a eu accès dans l'exécution de sa mission.

La FTF interdit aux soumissionnaires et au titulaire de délivrer via n'importe quel moyen de communication, toute information confidentielle relative à la mission

Et d'une façon générale, le soumissionnaire est tenu au secret professionnel dont il aura eu connaissance au cours de l'exécution du présent marché ou pour la soumission de son offre ; il s'interdit notamment toute communication écrite, électronique ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers.

Lu et accepté

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom et Prénom, Signature et Cachet

B – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

L'objet du marché, est l'ACQUISITION ET POSE DES ÉQUIPEMENTS DE FITNESS POUR LE CENTRE DE REMISE EN FORME DE LA FTF.

La liste des équipements à fournir et à installer est détaillée ci-dessous

ARTICLE 2: METHODOLOGIE(S) ADOPTEE(S)

Pour l'acquisition des équipements, le soumissionnaire doit adopter une approche méthodologique, en indiquant :

- La référence
- La marque
- Le certificat de conformité CE ou selon le pays d'origine
- La fiche technique détaillée

ARTICLE 3: Liste des équipements

Tapis de course électrique professionnel	Vitesse environ de à 0,8 à au moins 20 km/h avec incrémentation de 0,1 km/h ; pente d'inclinaison réglable. Avec console (temps, vitesse, distance, calories, fréquence cardiaque, RPM, Watts) avec au minimum 10 programmes prédéfinis avec détecteur fréquence cardiaque Poids utilisateur jusqu'à 180 kg
Tapis incurvé professionnel	Surface de course incurvée, auto-alimenté par générateur électrique intégré, Avec console (temps, vitesse, distance, calories, fréquence cardiaque, RPM, Watts) avec au minimum 6 programmes prédéfinis avec détecteur fréquence cardiaque Poids utilisateur jusqu'à 180 kg
Vélo fixe ergométrique sans dossier	Sans dossier auto-alimenté par générateur électrique intégré, système de freinage à induction magnétique et réglage électronique de l'effort sur au moins 10 niveaux. Avec console (temps, vitesse, distance, calories, fréquence cardiaque, RPM, Watts) avec au minimum 10 programmes prédéfinis avec détecteur fréquence cardiaque Poids utilisateur jusqu'à 180 kg
Vélo fixe ergométrique avec dossier	Avec dossier professionnel avec écran auto-alimenté par générateur électrique intégré, système de freinage à induction magnétique et réglage électronique de l'effort sur au moins 10 niveaux. Avec console (temps, vitesse, distance, calories, fréquence cardiaque, RPM, Watts) avec au minimum 10 programmes prédéfinis avec détecteur fréquence cardiaque Poids utilisateur jusqu'à 180 kg

Olympique incline banche	Longueur >= 1840 mm hauteur >= 1600 mm	largeur >= 1250 mm
Olympique decline bench	Longueur >= 1890 mm hauteur >= 1520 mm	largeur >= 1240 mm
adjustable bench	Dossier réglable a 8 inclinaisons (-8°,0°,15°,30°,45°,60°,75°,85°) 3 inclinaisons (10°,15°, 30°) longueur >= 13200mm largeur >= 510mm Hauteur >= 1310mm	
BARRE GUIDEE	Barre guidée avec support de disques intégrée	
URETHANE ENCASED PLATE SET 50 MM	Ensemble de disques d'uréthane il comprend : 2 disques de 1,25 kg 2 disques de 2,5 kg 2 disques de 5 kg 4 disques de 10 kg 4 disques de 20 kg	
SPRING PLATE STOP FOR BARS	Sprint plate stop for bars 50 mm	
URETHANE-encase dbumbbells	Haltères gainés d'uréthane résistantes aux chutes séries de 4 à 60 KG (4-5-6-7-8-9-10-18-20-22-24-26-28-30-32-34-36) KG	
two tier dumbbell rack	Râtelier pour haltères gainé d'uréthane conçu pour accueillir 10 paires d'haltères	

ARTICLE 4: Exigences Techniques

L'annexe technique (liste des équipements : marque, référence et origine) doit être rempli par le soumissionnaire.

Des manuels d'utilisation doivent être fournis pour chaque équipement.

ARTICLE 5: Exigences Logistiques

Les équipements doivent être emballés de manière sécurisée pour éviter tout dommage pendant le transport.

Le fournisseur doit garantir un stockage sécurisé en cas de retard dans l'installation.

Lu et accepté

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom et Prénom, Signature et Cachet

C – ANNEXES TECHNIQUES

ANNEXE TECHNIQUE

Nom	Marque	Référence	Origine
Tapis de course électrique professionnel			
Tapis incurvé professionnel			
Vélo fixe ergométrique sans dossier			
Vélo fixe ergométrique avec dossier			
Cyclorameur professionnel			
Vélo speed bike professionnel			
Combiné adducteur abducteur			
LEG extension			
LEG curl			
Combiné pectoral reverse			
Low Row			
Pully			
Machine chest press incline			
Câble cross over			
Machine dorsaux			
Olympique flat banche			
Olympique incline banche			
Olympique decline bench			
adjustable bench			
BARRE GUIDEE			

URETHANE ENCASED PLATE SET 50 MM			
SPRING PLATE STOP FOR BARS			
URETHANE-encase dbumbbells			
twotier dumbbellrack			

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom
Signature et Cachet

D – BORDEREAUX DES PRIX

OFFRE DE PRIX

« Equipements de Fitness »

Nom	Qté	Prix U HT	TVA	Prix Total HT
Tapis de course électrique professionnel	3			
Tapis incurvé professionnel	1			
Vélo fixe ergométrique sans dossier	1			
Vélo fixe ergométrique avec dossier	1			
Cyclorameur professionnel	1			
Vélo speed bike professionnel	6			
Combiné adducteur abducteur	1			
LEG extension	1			
LEG curl	1			
Combiné pectoral reverse	1			
Low Row	1			
Pully	1			
Machine chest press incline	1			
Câble cross over	1			
Machine dorsaux	1			
Olympique flat banche	1			
Olympique incline banche	1			
Olympique decline bench	1			
adjustable bench	1			
BARRE GUIDEE	1			
URETHANE ENCASED PLATE SET 50 MM	1			

SPRING PLATE STOP FOR BARS	5			
URETHANE-encase dbumbbells	1			
twotier dumbbellrack	2			
TOTAL H.T				
TVA				
TOTAL TTC				

NB :

Lors de l'élaboration de son offre le soumissionnaire doit prendre en considération les dispositions des décrets 71-2008 et 59-2020 fixant la liste des équipements, matériels et produits destinés aux activités sportives et d'animation socio-éducative susceptibles de bénéficier de l'exonération des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée et les procédures d'octroi de ces avantages.

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

**Nom, Prénom
Signature et Cachet**

E – ANNEXES

ANNEXE 01 : MODELE DE SOUMISSION

(A remplir et à insérer obligatoirement dans les documents administratifs)

Appel d'Offres N°AO-012/2025 SOUMISSION

Je soussigné.....

Agissant en mon nom et pour le compte de :

Inscrit au registre national des entreprises (RNE) Sous le numéro :

Adresse du siège social.....

Agissant en qualité de

Après avoir pris connaissance des articles et toutes les pièces figurant au Cahier des Charges relatif du présent appel d'offre.

Dans ce but, je remets la présente soumission dûment signée par mes soins.

Je m'engage à respecter toutes les clauses du cahier des charges et à fournir les équipements dans un délai ne dépassant pas **Quatre-vingt-dix (90) jours** y compris dimanche et jours fériés à compter du lendemain de la notification de l'attribution du marché.

Le montant de mon offre est de :

Montant HT En lettres et en chiffres :

.....
.....

TAXES En lettres et en chiffres :

.....
.....

Montant TTC En lettres et en chiffres :

.....
.....

Je m'engage à maintenir valables les conditions de la présente soumission pendant **90 jours** fermes à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Je joins à la présente soumission toutes les pièces qu'il m'est demandé de fournir.

J'affirme que je ne suis pas (ou la société pour laquelle j'interviens) sous le coup d'une interdiction légale.

RIB (20 Chiffres)

Identité Bancaire/postale.....

Fait à, le

Signature et cachet
(Précédée de la mention "lu et approuvé")

ANNEXE 02 : MODELE CAUTION PROVISOIRE

(A remplir et à insérer obligatoirement dans les documents administratifs)

Modèle d'engagement d'une caution personnelle et solidaire (à produire au lieu et place du cautionnement provisoire)

Je soussigné – nous soussignés (1)agissant en qualité de (2).....

1) Certifie – certifions que (3) a été agréé par le Ministre chargée des Finances en application de l'article 113 du décret n° 1039-2014 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué que (3) a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé n° en date du le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me – déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4).....

Domicilié à (5) Au titre du montant de cautionnement provisoire pour participer à (6) **l'Appel d'Offres N°AO-012/2025** publié(e) en date du par (7) et relatif – relative à

Le montant du cautionnement provisoire, s'élève à Dinars (en toutes lettres), et à Dinars (en chiffres).

3) M'engage – nous nous engageons solidairement à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre de(6) et ce, à la première demande écrite du(7) sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

Le présent cautionnement est valable pour une durée de à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Fait àle.....

- (1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)
- (2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant
- (3) Raison sociale de l'établissement garant
- (4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale)
- (5) Adresse du soumissionnaire
- (6) la concurrence (choix du mode de passation)
- (7) Acheteur public

ANNEXE 03 : FICHE DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX

(A remplir et à insérer obligatoirement dans les documents administratifs)

Nom et Prénom (ou Raison Sociale) :

Forme Juridique :

Adresse :

Téléphone : Fax : E-mail :

RNE :

N° d'Affiliation à la CNSS :

Matricule Fiscal :

Capital social :

Date de création :

N° et date(s) du JORT portant les annonces légales concernant la société :

.....

Présentation de l'activité de l'entreprise :

.....

.....

.....

Personnel bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'appel d'offres :

Nom et Prénom :

fonction :

Effectif par qualification :

Qualification

Nombre

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom et qualité du signataire

Signature et Cachet

ANNEXE 04 : FICHE CONTACT AVEC LE SOUMISSIONNAIRE
--

(A remplir et à insérer obligatoirement dans les documents administratifs)

Soumissionnaire :	
.....	
Adresse de courrier :	
.....	
.....	
Ville :	Code Postal :
Téléphone(s) N° :	
.....	
Fax(s) N° :	
Adresse E-mail :	
.....	

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom et qualité du signataire

Signature et Cachet

ANNEXE 05 : DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE
--

(A remplir et à insérer obligatoirement dans les documents administratifs)

Je soussigné :.....

Agissant en tant que

De la société (ou entreprise)

Objet du marché.

Déclare sur l'honneur que ma société n'est ni en état de faillite ni en état de liquidation judiciaire.

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom et qualité du signataire

Signature et Cachet

ANNEXE 06 : DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

(A remplir et à insérer obligatoirement dans les documents administratifs)

Je soussigné

Agissant en tant que

De la société (ou entreprise)

Objet du marché.

- 1) Déclare sur l'honneur que je n'ai pas fait et je m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.
- 2) La Fédération Tunisienne de Football – la FTF – est en droit, en cas de constatation de non-respect de cette déclaration de résilier le marché indiqué ci-avant.

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom et qualité du signataire

Signature et Cachet

ANNEXE 07 : DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON APPARTENANCE
--

(A remplir et à insérer obligatoirement dans les documents administratifs)

Je soussigné

Représentant de la société

Objet du marché.

- 1) Déclare formellement, n'ayant pas été agent exerçant au sein de la Fédération Tunisienne de Football, depuis au moins Cinq (05) ans.
- 2) La Fédération Tunisienne de Football – la FTF – est en droit, en cas de constatation de non-respect de cette déclaration de résilier le marché indiqué ci-avant.

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom et qualité du signataire

Signature et Cachet

ANNEXE 08 : MODELE DE LA CAUTION DEFINITIVE

Modèle d'engagement d'une caution personnelle et solidaire À produire au lieu et place du cautionnement définitif (Marché assorti d'un délai de garantie et d'une retenue de garantie)

Je soussigné – nous soussignés (1) agissant en qualité de (2).....

1) Certifie – certifions que (3) a été agréé par le Ministre des Finances en application l'article 113 du décret n° 2014-1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué que (3) a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé n° en date du le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me – déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4)
Domicilié à (5) Au titre du montant du cautionnement définitif auquel ce dernier est assujéti en qualité de titulaire du contrat d'achat n° passé avec (6) en date du enregistré à la recette des finances (7)..... relatif à (8)
Le montant du cautionnement définitif, s'élève à % du montant du contrat d'achat, ce qui correspond à dinars (en toutes lettres), et à dinars (en chiffres).

3) M'engage – nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du contrat d'achat serait débiteur au titre du contrat d'achat susvisé, et ce, à la première demande écrite de la **Fédération Tunisienne de Football** sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4) En application des dispositions de l'article 13 du décret n°2022-68 du 19 octobre 2022, édictant des dispositifs spéciales pour l'amélioration de l'efficacité de la réalisation des projets publics et privés , le cautionnement définitif ou son reliquat est restitué au titulaire du contrat d'achat ou la caution qui le remplace devient caduque ,à condition que le titulaire du contrat d'achat se soit acquitté de toutes ses obligations avec le respect des délais réglementaires, et l'obtention du procès-verbal de la réception définitive du projet sans réserve .Dans ce cas , le procès-verbal de la réception définitive remplace l'attestation de mainlevée auprès de l'institution financière qui a accordé la caution.

Fait à le

- (1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)
- (2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant
- (3) Raison sociale de l'établissement garant
- (4) Nom du titulaire du marché
- (5) Adresse du titulaire du marché
- (6) Acheteur public
- (7) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances
- (8) Objet du marché

ANNEXE 09 : MODELE DE LA CAUTION DE LA RETENUE DE GARANTIE

Modèle d'engagement d'une caution personnelle et solidaire À produire au lieu et place de la retenue de garantie (Marché assorti d'un délai de garantie et d'une retenue de garantie)

Je soussigné – nous soussignés (1)agissant en qualité de (2).....

1) Certifie – certifions que (3) a été agréé par le Ministre des Finances en application de l'article 113 du décret n° 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, quea constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé n° en date dule cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me – déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4)..... domicilié à (5) Au titre du montant de la retenue de garantie auquel ce dernier est assujéti en qualité de titulaire du contrat d'achat n°passé avec (6) en date duenregistré à la recette des finances (7)..... relatif à (8)

Le montant de la retenue de garantie, s'élève à % du montant des acomptes à payer au titre du contrat d'achat, ce qui correspond à dinars (en toutes lettres), et àdinars (en chiffres).

3) M'engage – nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite du sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4) En application des dispositions de l'article 111 du décret n° 2014-1039 susvisé, la caution qui remplace la retenue de garantie devient caduque après que le titulaire du marché ait accompli toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai **de quatre mois** à partir de (9)

Si le titulaire du marché a été avisé par le Centre National Pédagogique, avant l'expiration du délai susvisé par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par le Centre National Pédagogique.

Fait àle.....

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant

(3) Raison sociale de l'établissement garant

(4) Nom du titulaire du marché

(5) Adresse du titulaire du marché

(6) Acheteur public

(7) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances

(8) Objet du marché

(9) Réception définitive ou de l'expiration du délai de garantie

ANNEXE 10 : MODELE D'ENGAGEMENT DE GARANTIE

Modèle d'engagement de garantie

Je soussigné ..
(Nom, Prénom et fonction)

Représentant de la Société
(Nom et adresse)

Faisant élection de domicile à
(adresse complète)

déclare que les équipements à fournir est soumis à un délai de garantie contre tout vice ou défaut des fabrication ou de qualité. Ce délai est **de 01 an(s)** à compter de la date de la réception provisoire des équipements et que cette garantie couvre les frais consécutifs et relatifs au déplacement du personnel, au conditionnement, à l'emballage et au transport et ce qu'il soit procédé aux opérations de réparation dans les locaux de la Fédération Tunisienne de Football ou dans ceux de la société.....

Au titre de cette garantie, je m'engage à remettre en état ou à remplacer à ses frais les pièces des équipements qui sera reconnu défectueux.

Et je m'engage, pendant la période de garantie, à :

- 1- Exécuter les réparations que me sont présentes dans un délai désigné par le **Fédération Tunisienne de Football**. Si à l'expiration du délai de garantie, la sociétén'a pas procédé aux remises en état prescrites ou si ces remises en état nécessitent des délais prolongés, le délai de garantie sera prolongé jusqu'à l'exécution complète des remises en état.
- 2- La réparation et la remise en marche avec la fourniture des pièces de rechanges des équipements gratuitement et ce durant une année à partir de la date de réception provisoire.

Fait à Le

Cachet de l'acteur économique